

Ajustement du montant de compensation de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises reversées par la Région (CVAE)

AVIS



Président de la Commission Finances et Fonctionnement **Jacques CABUZEL**

Assisté de Christiane GAU

Rapporteur **Didier ROULET**

Avis adopté à l'unanimité des 127 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Objet de la Décision Modificative n° 2

La délibération propose d'approuver la révision à la baisse du montant de l'attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) due chaque année par le Département des Alpes-de-Haute-Provence à la Région, pour le ramener à 2 483 428 € contre un montant initial de 2 901 133 €.

Cette décision se traduira par un reversement au profit du Département des Alpes-de-Haute-Provence de 167 082 € au titre de l'année 2017 et de 417 705 € au titre de l'année 2018.

2. Avis du CESER

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend acte de cette décision.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02 Téléphone : 04 91 57 53 00

> e.mail : ceser@maregionsud.fr Site web: www.ceserpaca.fr Site Newsletter : ceser@regionpaca.com